



**Votre logement  
a besoin  
d'être rénové ?  
Votre Comcom  
vous aide  
financièrement**

# **Guide des aides locales 2025|2027**

**Mise à jour  
01 janvier 2026**

Avec le soutien de



## **LE DISPOSITIF, EN BREF**

**Améliorez votre logement, on vous aide à financer les travaux !**

Isolation, chauffage, salle de bain adaptée, rénovation d'un logement vétuste...

La Communauté de communes met en place un dispositif d'aides locales destiné à soutenir les propriétaires occupants pour leurs projets\* :

- ▶ Rénovation énergétique d'ampleur
- ▶ Rénovation énergétique "par gestes"
- ▶ Adaptation du logement à la perte d'autonomie
- ▶ Lutte contre l'habitat indigne / logement dégradé

Ce fonds, doté de 136 500 €, est disponible jusqu'à épuisement sur la période 2025-2027

**Jusqu'à 40 000 € d'aides pour une rénovation globale sous condition de ressources**

L'aide locale complète MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt', MaPrimeLogementDécent et/ou les CEE. Elle est cumulable avec les aides communales et, selon les cas, avec les aides départementales et/ou régionales.

**Pour aller + loin**

**Réglement complet consultable sur le site de la Comcom ▶ [www.comcom-sgc.fr](http://www.comcom-sgc.fr)**

*\* sous conditions de ressources selon barème ANAH en vigueur*



## QUELS TRAVAUX SONT ÉLIGIBLES ?

### La rénovation énergétique

#### Parcours rénovation d'ampleur

Les conditions pour y prétendre :

- Gain de 2 classes énergétiques minimum après travaux et au moins 2 gestes d'isolation (murs, sols, toiture, menuiseries). Travaux réalisés par des entreprises RGE

#### Parcours par gestes

Les conditions pour y prétendre :

- Réaliser au moins deux gestes, dont un geste d'isolation.

### L'adaptation à la perte d'autonomie

Les principales conditions pour pouvoir y prétendre :

- disposer d'un diagnostic autonomie réalisé par un accompagnateur Rénov' (sauf pour les revenus intermédiaires)
- justifier d'une situation éligible (âge, GIR ou handicap)
- réaliser des travaux adaptés aux besoins du ménage
- et les faire effectuer par des professionnels qualifiés

**Exemples :** douche de plain-pied, barres d'appui, monte-escalier, volets roulants électriques...

*Exceptionnellement, la Communauté de communes pourra attribuer une aide dans le cadre d'une situation de logement indigne.*

**Des travaux utiles pour votre confort, votre santé... et vos factures !**

# COMMENT OBTENIR LES AIDES LOCALES ?

## Un accompagnement gratuit pour vous guider

Prenez contact avec un conseiller de l'ALEC  
Nancy Grands Territoires.

Il vous accompagne gratuitement à chaque  
étape :

- ✓ Quels travaux faire ?
- ✓ Quelles aides mobiliser ?
- ✓ Comment monter votre dossier ?

## Une démarche simple et centralisée

- ▶ Vous déposez un seul dossier pour solliciter  
l'aide de la Comcom et, si c'est prévu, celle de  
votre commune.
- ▶ Le dossier doit être déposé dans l'année  
suivant l'accord des aides nationales ou suivant  
la validation de votre dossier par l'ALEC.

**Une commission d'attribution** se réunit tous  
les deux mois pour examiner les dossiers.



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète



**MaPrimeAdapt'**  
Ma vie change, mon logement s'adapte



**Ma Prime  
Logement Décent**  
Pour un logement digne et durable



**Les certificats  
D'ÉCONOMIES  
D'ÉNERGIE**



# EXEMPLES CONCRETS

Pour mieux comprendre ce dispositif peut vous apporter, voici deux simulations de financement selon vos revenus.

| EXEMPLE 1 : RÉNOVATION D'AMPLEUR<br>PUBLIC TRÈS MODESTE                                                             |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Isolation des murs + toiture, remplacement du système de chauffage, ventilation performante (Atteinte du Label BBC) |            |
| Montant des travaux                                                                                                 | 50 000 €   |
| Aide de l'État<br>MaPrimeRénov'                                                                                     | - 32 000 € |
| Aide du Conseil<br>Départemental 54                                                                                 | - 500 €    |
| Bonus du Département<br>pour matériaux biosourcés                                                                   | - 1 000 €  |
| Aide locale Comcom Seille<br>et Grand Couronné                                                                      | - 2 000 €  |
| Aide Région Grand Est                                                                                               | - 4 000 €  |
| Montant restant à charge*                                                                                           | 10 500 €   |

| EXEMPLE 2 : PARCOURS PAR GESTES<br>PUBLIC TRÈS MODESTE |                                            |                                     |                                               |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------|
|                                                        | Fenêtres<br>+ isolation<br>plancher<br>bas | isolation des<br>combles +<br>poêle | isolation<br>des murs<br>+ pompe à<br>chaleur |
| Montant des<br>travaux                                 | 15 000 €                                   | 10 000 €                            | 40 000 €                                      |
| Aide de l'État<br>MaPrimeRénov'                        | -700 €                                     | -1 250 €                            | -12 500 €                                     |
| Certificat d'éco-<br>énergie                           | - 1 000 €                                  | -1 250 €                            | - 7 500 €                                     |
| Dispositif local<br>Comcom Seille et<br>Grand Couronné | - 1 250 €                                  | -1 250 €                            | -1 250 €                                      |
| Montant restant<br>à charge*                           | 12 050 €                                   | 6 250 €                             | 18 750 €                                      |

Et cela sans compter le bonus supplémentaire de 300 à 500 € dans de nombreuses communes, grâce à la participation de votre Mairie !

*\*Sous réserve d'aides disponibles et selon les barèmes en vigueur*

# L'ALEC : VOTRE CONTACT RÉNOVATION

**Des conseils gratuits, neutres et personnalisés pour tous les habitants**

Quels que soient vos revenus, que vous soyez **propriétaire, locataire, bailleur ou copropriétaire**, les conseillers de l'ALEC Nancy Grands Territoires vous accompagnent à chaque étape de votre projet.

Ils vous aident à comprendre les travaux les plus adaptés à votre logement, à repérer les aides financières auxquelles vous avez droit, et à constituer votre dossier de demande.

Ils sont partenaires de la Communauté de communes dans le cadre du dispositif France Rénov'. Ce sont également vos interlocuteurs privilégiés pour **accéder aux aides locales** à l'habitat.

## **Des permanences près de chez vous**

Sur rendez-vous chaque mercredi matin (8h30–12h30), en alternance :

- À Champenoux, France Services  
47 rue St-Barthélémy
- À Nomeny, France Services – La Poste  
4 bis rue du Grand Couronné



**Contact ALEC Nancy Grands Territoires**

03 83 37 25 87 | [info@alec-nancy.fr](mailto:info@alec-nancy.fr)

[www.alec-nancy.fr](http://www.alec-nancy.fr)